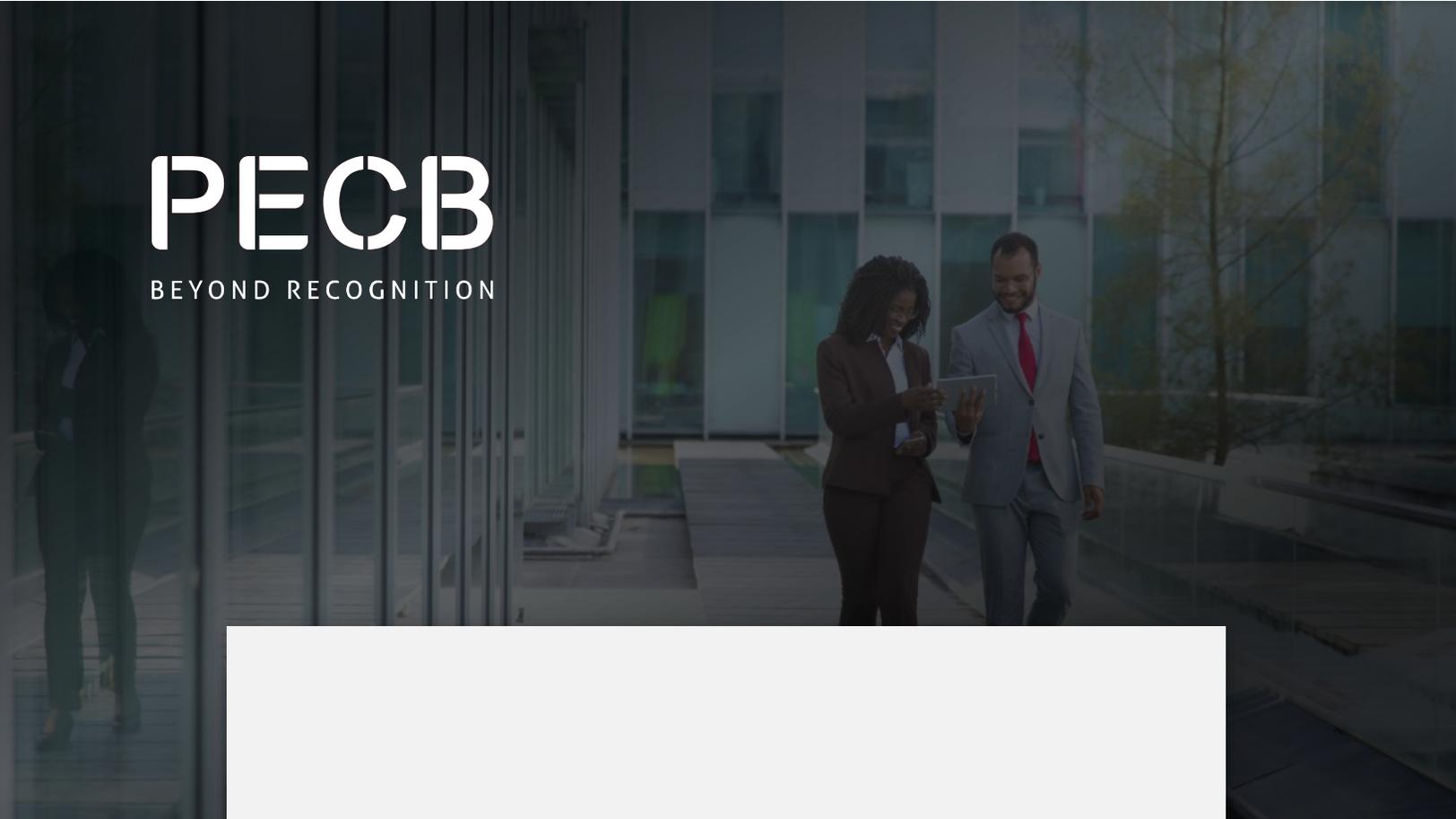


The logo for PECB, featuring the letters 'PECB' in a bold, white, sans-serif font. The letters are spaced out, with the 'P' and 'E' being larger than the 'C' and 'B'.

PECB

BEYOND RECOGNITION

A photograph of two business professionals, a woman in a dark suit and a man in a light suit, standing in a modern office hallway. They are looking at a tablet together. The background shows large glass windows and a modern building facade.

ISO 31000 RISK MANAGER

Manuel du candidat

Table des matières

SECTION I: INTRODUCTION.....	3
About PECB	3
The Value of PECB Certification	4
PECB Code of Ethics.....	5
Introduction to ISO 31000 Risk Manager	7
SECTION II: EXAMINATION PREPARATION, RULES, AND POLICIES.....	8
Preparing for and scheduling the exam.....	8
Competency domains.....	9
Taking the exam.....	15
Exam Security Policy.....	18
Exam results.....	18
Exam Retake Policy.....	19
SECTION III: CERTIFICATION PROCESS AND REQUIREMENTS	20
PECB ISO 31000 credentials.....	20
Applying for certification	20
Professional experience	21
Professional references	21
Risk management experience.....	21
Evaluation of certification applications	21
SECTION IV: CERTIFICATION POLICIES	22
Denial of certification	22
Certification status options	22
Upgrade and downgrade of credentials.....	23
Renewing the certification	23
Closing a case	23
Complaint and Appeal Policy	23
SECTION V: GENERAL POLICIES.....	24
Exams and certifications from other accredited certification bodies	24
Non-discrimination and special accommodations.....	24
Behavior Policy.....	24
Refund Policy	24

SECTION I : INTRODUCTION

À propos de PECB

PECB est un organisme de certification qui propose des services d'éducation¹, de certifications et de programmes de certification aux personnes dans un large éventail de disciplines.

Grâce à notre présence dans plus de 150 pays, nous aidons les professionnels à valoriser leurs compétences dans divers domaines d'expertise en leur proposant des programmes d'évaluation, de certification et de certificats professionnels de haute qualité et conformes aux normes internationalement reconnues.

Nos principaux objectifs sont les suivants :

1. Établir les exigences minimales nécessaires à la certification des professionnels et à l'obtention des certificats
2. Examiner et vérifier les qualifications des personnes afin de s'assurer qu'elles sont éligibles à la certification
3. Maintenir et améliorer continuellement le processus d'évaluation pour la certification des personnes
4. Certifier les personnes qualifiées, accorder les certificats et tenir à jour les registres respectifs
5. Établir des exigences pour le renouvellement périodique des certifications et s'assurer que les personnes certifiées se conforment à ces exigences
6. S'assurer que les professionnels PECB respectent les normes éthiques dans leur pratique métier
7. Représenter nos parties prenantes dans les questions d'intérêt commun
8. Promouvoir les avantages de la certification et des programmes de certification auprès des professionnels, des entreprises, des gouvernements et du public

Notre mission

Fournir à nos clients des services complets d'examens, de certifications et de programmes de certification qui inspirent la confiance et enrichissent la société dans son ensemble.

Notre vision

Devenir la référence mondiale en matière de prestations de services de certifications et de programmes de certification professionnels.

Nos valeurs

Intégrité, professionnalisme, équité.

¹ Le terme « éducation » renvoie aux formations développées par PECB, et dispensées dans le monde entier par nos partenaires.

Valeur de la certification PECB

Reconnaissance mondiale

Les certifications PECB sont reconnues au niveau international et validées par de nombreux organismes d'accréditation. Les professionnels qui les obtiennent bénéficient ainsi de notre reconnaissance sur les marchés nationaux et internationaux.

La valeur des certifications de PECB est reconnue par l'accréditation de l'International Accreditation Service (IAS-PCB-111), de l'United Kingdom Accreditation Service (UKAS-No. 21923) et du Korean Accreditation Board (KAB-PC-08) selon la norme ISO/IEC 17024 – Exigences générales relatives aux organismes procédant à la certification de personnes. La valeur des programmes de certification de PECB est reconnue par l'accréditation de l'ANSI National Accreditation Board (ANAB-Accreditation ID 1003), selon la norme ANSI/ASTM E2659-18, Standard Practice for Certificate Programs.

PECB est membre associé de l'Independent Association of Accredited Registrars (IAAR), membre à part entière de l'International Personnel Certification Association (IPC), membre signataire de l'IPC MLA, et membre du Club EBIOS, du CPD Certification Service, du CLUSIF, de Credential Engine et de l'ITCC. De plus, PECB est un éditeur partenaire agréé (Licensed Partner Publisher – LPP) par le Cybersecurity Maturity Model Certification Accreditation Body (CMMC-AB) pour la norme Cybersecurity Maturity Model Certification (CMMC), est agréé par le Club EBIOS pour délivrer la certification EBIOS Risk Manager Skills, et est agréé par la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) pour délivrer la certification DPO. Pour plus d'informations, cliquez [ici](#).

Produits et services de haute qualité

Nous sommes fiers de fournir à nos clients des produits et des services de haute qualité qui répondent à leurs besoins et à leurs exigences. Tous nos produits sont soigneusement préparés par une équipe d'experts et de professionnels sur la base des meilleures pratiques et méthodologies.

Conformité aux normes

Nos certifications et nos programmes de certification démontrent la conformité aux normes ISO/IEC 17024 et ASTM E2659. Ils garantissent que les exigences de la norme ont été respectées et validées avec la cohérence, le professionnalisme et l'impartialité qui s'imposent.

Service orienté client

Nous sommes une entreprise orientée client et nous nous engageons à offrir à tous nos clients un service de qualité, basé sur la valeur, l'importance, le professionnalisme et l'honnêteté. PECB dispose d'une équipe d'experts chargés de répondre aux demandes, aux questions et aux besoins. Nous faisons de notre mieux pour maintenir un délai de réponse maximal de 24 heures sans compromettre la qualité des services.

Flexibilité et confort

Les possibilités d'apprentissage en ligne rendent votre parcours professionnel plus pratique, en vous permettant d'adapter vos sessions d'apprentissage à vos disponibilités et préférences. Cette flexibilité vous donne ainsi plus de temps libre, vous offre davantage de possibilités d'avancement professionnel, tout en réduisant les coûts.

Code de déontologie de PECB

Le Code de déontologie représente les valeurs et l'éthique les plus élevées que PECB s'engage à respecter, reconnaissant leur rôle essentiel dans la fourniture de services et l'attraction des clients.

Le service de la conformité s'assure que les employés, les formateurs, les examinateurs, les surveillants, les partenaires, les distributeurs, les membres des différents conseils et comités consultatifs, les personnes certifiées et les détenteurs de certificats (ci-après dénommés « professionnels de PECB ») se conforment au présent Code de déontologie. En outre, le service de la conformité met constamment l'accent sur la nécessité de se comporter de manière professionnelle, responsable, compétente et équitable lors de la prestation de services à destination des parties prenantes internes et externes, telles que les candidats, les personnes certifiées, les détenteurs de certificats, les organismes d'accréditation et les autorités gouvernementales.

PECB est convaincu que pour réussir, l'organisation doit comprendre parfaitement les besoins et les attentes des clients et des parties prenantes. Pour y parvenir, PECB promeut une culture fondée sur les plus hauts niveaux d'intégrité, de professionnalisme et d'équité, qui constituent également ses valeurs fondamentales. Elles font partie intégrante de l'organisme et ont caractérisé sa présence et sa croissance mondiale au fil des années et établi la réputation dont jouit PECB aujourd'hui.

PECB estime que des valeurs éthiques fortes sont essentielles pour entretenir des relations saines et solides. Par conséquent, il lui incombe en priorité de s'assurer que ses professionnels adoptent un comportement entièrement conforme aux principes et aux valeurs de PECB.

Les professionnels de PECB ont les responsabilités suivantes :

1. Adopter un comportement professionnel lors de la prestation de services en faisant preuve d'honnêteté, de précision, d'équité et d'indépendance
2. Agir en tout temps pendant la prestation de services uniquement dans le meilleur intérêt de leur employeur, de leurs clients, du public et de la profession, conformément à ce Code de déontologie et aux autres normes professionnelles
3. Faire montre de compétence et la développer dans leurs domaines respectifs en s'efforçant d'améliorer continuellement leurs aptitudes et leurs connaissances
4. N'offrir que des services pour lesquels ils sont qualifiés et compétents et informer de façon appropriée les clients de la nature des services proposés, notamment de toute préoccupation ou de tout risque pertinent
5. Informer leur employeur ou leur client de tout intérêt commercial ou de toute affiliation qui pourrait influencer ou altérer leur jugement
6. Préserver la confidentialité des informations de tout employeur ou client actuel ou ancien pendant la prestation de services
7. Se conformer à toutes les lois et réglementations applicables dans les juridictions du pays où les prestations de services ont été effectuées
8. Respecter la propriété intellectuelle et les contributions d'autrui
9. Ne pas communiquer intentionnellement des informations fausses ou falsifiées susceptibles de compromettre l'intégrité du processus d'évaluation d'un candidat à une certification PECB ou à un programme de certification PECB
10. Ne pas se présenter faussement ou abusivement comme des représentants de PECB sans licence appropriée ni utiliser abusivement le logo, les certifications ou les certificats PECB
11. Ne pas agir d'une manière qui pourrait compromettre la réputation de PECB ou de ses certifications ou programmes de certification
12. Coopérer pleinement à l'enquête faisant suite à une allégation de violation du présent Code de déontologie

Pour lire la version complète du Code de déontologie de PECB, référez-vous au [Code de déontologie | PECB](#).

Introduction à ISO 31000 Risk Manager

De nos jours, les organismes de tous types et de toutes tailles sont confrontés à des risques internes et externes qui affectent la réalisation de leurs objectifs et de leurs cibles. L'Organisation internationale de normalisation (ISO) a élaboré, en réponse aux besoins des organismes en matière de management du risque, la norme ISO 31000, qui fournit des lignes directrices pour le management du risque.

La norme ISO 31000 spécifie notamment des lignes directrices sur le processus d'identification, d'appréciation, de traitement, de suivi, de revue, d'enregistrement et d'élaboration de rapports en matière de risque. Elle fournit des orientations aux organismes qui souhaitent développer, mettre en œuvre et améliorer en continu un processus qui leur assurera un management efficace du risque. En outre, elle recommande d'intégrer le processus de management du risque dans la stratégie et la planification organisationnelles, ainsi que dans les activités de gestion administrative, les processus d'élaboration de rapports, les politiques, les valeurs et la culture de l'organisme. La norme fournit également des recommandations sur la manière d'appliquer le management du risque à tous les niveaux, fonctions, projets et activités de l'organisme.

La mise en œuvre d'un processus de management du risque conformément à la norme ISO 31000 augmentera les chances d'atteindre les objectifs organisationnels, encouragera le management proactif du risque au sein d'un organisme, améliorera l'identification des opportunités et des menaces ainsi que la gouvernance et les moyens de maîtrise. Étant donné que les organismes mènent des activités impliquant des risques internes ou externes, les employeurs d'aujourd'hui ne recherchent pas seulement des professionnels du management du risque, mais veulent également des preuves de leurs compétences et de leurs connaissances. À l'heure actuelle, les organismes confèrent une importance primordiale au processus de recrutement, de contractualisation et de promotion de praticiens certifiés, aptes à appréhender les enjeux contemporains et futurs du monde des affaires.

Les certifications de PECB ne représentent ni une licence ni une simple adhésion. Elles attestent des connaissances et des compétences acquises par les candidats dans le cadre de nos formations et sont délivrées aux candidats possédant l'expérience requise et ayant réussi l'examen.

Le présent document spécifie le programme de certification PECB ISO 31000 Risk Manager selon la norme ISO/IEC 17024:2012. Il décrit également les étapes que les candidats doivent suivre pour obtenir et conserver leurs certificats. Il est donc très important de lire attentivement toutes les informations contenues dans ce document avant de compléter et de soumettre votre candidature. Si vous avez des questions ou avez besoin de plus amples informations après la lecture de ce document, veuillez contacter le bureau international de PECB à l'adresse suivante : certification.team@pecb.com.

SECTION II : PRÉPARATION DE L'EXAMEN – RÈGLES ET POLITIQUES

Préparation et planification de l'examen

Les candidats sont responsables de leur propre étude et préparation aux examens de certification. Bien que les candidats ne soient pas obligés de participer à la formation pour pouvoir se présenter à l'examen, le fait d'y assister peut augmenter de manière significative leurs chances de réussir l'examen.

Pour planifier l'examen, les candidats ont deux options :

1. Contactez l'un de nos partenaires agréés. Pour trouver un partenaire agréé dans votre région, veuillez consulter la [Liste des partenaires](#). Le calendrier des formations est également disponible en ligne et peut être consulté sur la page [Événements de formation](#).
2. Passer un examen PECB à distance via l'application [PECB Exams](#). Pour planifier un examen à distance, veuillez cliquer sur le lien suivant : [Trouver un examen](#).

Pour en savoir plus sur les examens, les domaines de compétences et les énoncés de connaissances, veuillez vous référer à la *Section III* du présent document.

Reprogrammer l'examen

Pour tout changement concernant la date, l'heure, le lieu de passage de l'examen ou d'autres détails, veuillez contacter online.exams@pecb.com.

Frais de demande d'examen et de certification

Les candidats peuvent se présenter à l'examen sans participer à la formation. Les prix sont les suivants :

- Examen Lead : \$1000²
- Examen Manager : \$700
- Examen Foundation : \$500
- Examen Transition : \$500

Les frais de demande de certification sont de 500 \$ US.

Pour les candidats ayant suivi la formation auprès d'un partenaire PECB, les frais de demande couvrent les coûts de l'examen (première tentative et première reprise), la demande de certification, ainsi que la première année de frais annuels de maintien (FAM).

² Tous les prix indiqués dans ce document sont en dollars américains.

Domaines de compétence

L'objectif de l'examen « PECB Certified ISO 31000 Risk Manager » est d'assurer que le candidat possède les compétences nécessaires pour aider un organisme à établir un cadre organisationnel de management du risque et à appliquer le processus de management du risque selon les lignes directrices de la norme ISO 31000.

La certification ISO 31000 Risk Manager s'adresse aux profils suivants :

- Les gestionnaires ou consultants en charge du management du risque au sein d'un organisme
- Les personnes désirant acquérir des connaissances sur les principes, le cadre organisationnel et le processus de management du risque selon les lignes directrices de la norme ISO 31000
- Les personnes responsables de la création et de la protection de la valeur au sein de leur organisme
- Les personnes intéressées par une carrière dans le management du risque

Le contenu de l'examen est divisé comme suit :

- **Domaine 1** : Principes et concepts fondamentaux du management du risque
- **Domaine 2** : Établissement du cadre organisationnel de management du risque
- **Domaine 3** : Application du processus de management du risque

Domaine 1 : Principes et concepts fondamentaux du management du risque

Objectif principal : S'assurer que le candidat comprend et est capable d'interpréter et d'illustrer les concepts, principes et recommandations d'ISO 31000.

Compétences	Énoncés de connaissances
<ol style="list-style-type: none"> 1. Expliquer ce que fait l'ISO et les principes clés de l'élaboration des normes 2. Faire la distinction avec d'autres normes ISO relatives aux systèmes de management 3. Expliquer et illustrer les principaux concepts de management du risque 4. Interpréter les avantages d'un management efficace du risque au sein d'un organisme 5. Comprendre les principes de management du risque 6. Identifier les aspects importants d'un management efficace du risque 7. Comprendre et distinguer les différents types de risques 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Principales normes liées au management du risque 2. Principaux concepts et terminologie de la norme ISO 31000 et application du concept de risque au sein d'un organisme 3. Principaux avantages et bénéfices que les organismes peuvent tirer d'une mise en œuvre efficace d'un processus de management du risque 4. Principes de management du risque de la norme ISO 31000 et de leur application dans les organismes 5. Principaux éléments à appliquer par un organisme pour un processus efficace de management du risque 6. Types de risques auxquels un organisme peut être confronté

Domaine 2 : Établissement du cadre organisationnel de management du risque

Objectif principal : S'assurer que le candidat peut contribuer à l'établissement, à la conception, à la mise en œuvre, à la maintenance et à l'amélioration continue d'un cadre organisationnel de management du risque selon les recommandations de la norme ISO 31000.

Compétences	Énoncés de connaissances
1. Comprendre et interpréter les recommandations relatives au cadre organisationnel de management du risque fournies par la norme ISO 31000	1. Cadre organisationnel de management du risque d'ISO 31000 et ses recommandations
2. Comprendre le contexte d'un organisme lors de l'élaboration du cadre organisationnel de management du risque	2. Méthodes de compréhension du contexte externe et interne d'un organisme
3. Comprendre l'élaboration d'une politique de management du risque	3. Moyens à utiliser pour définir clairement l'engagement en matière de management du risque
4. Identifier qui est responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la maintenance du cadre organisationnel de management du risque	4. Méthodes pour définir les rôles, les pouvoirs et les responsabilités au sein de l'organisme pour un management du risque efficace, et connaissance des recommandations de la norme ISO 31000 sur la responsabilité et les propriétaires du risque
5. Identifier les ressources nécessaires à la mise en œuvre du management du risque	5. Affectation des ressources appropriées nécessaires à la mise en œuvre du management du risque
6. Établir le contexte externe et interne de l'organisme	6. Approches utilisées pour établir le contexte interne et externe de l'organisme en vue du processus de management du risque
7. Identifier toutes les parties prenantes concernées par le processus de management du risque	7. Identification et analyse des parties prenantes et de leur implication dans le processus de management du risque
8. Comprendre l'importance de la communication et de la consultation en matière de risque	8. Processus de communication et de consultation à différents niveaux
9. Comprendre la mise en œuvre, l'évaluation et l'amélioration du cadre organisationnel de management du risque	9. Principes d'une communication efficace en matière de risque
	10. Principaux objectifs de la communication en matière de risque
	11. Mise en œuvre, évaluation et amélioration du cadre organisationnel de management du risque

Domaine 3 : Application du processus de management du risque

Objectif principal : S'assurer que le candidat comprend le processus de management du risque, tel que décrit dans la norme ISO 31000, et qu'il est capable de l'intégrer dans la structure, les opérations et les processus d'un organisme.

Compétences	Énoncés de connaissances
1. Comprendre, interpréter et appliquer le processus de management du risque selon les recommandations de l'ISO 31000	1. Activités du processus de management du risque, notamment la communication et la consultation, le domaine d'application, le contexte et les critères, l'appréciation du risque, le traitement du risque, le suivi et la revue, ainsi que l'enregistrement et l'élaboration de rapports
2. Définir le domaine d'application et les limites du processus de management du risque	2. Recommandations de la norme ISO 31000 en matière de définition du domaine d'application et des limites propres au processus de management du risque
3. Définir les critères de risque	3. Contraintes affectant le domaine d'application
4. Intégrer le processus de management du risque dans les processus de l'organisme	4. Critères de risque pour évaluer l'importance du risque et soutenir les processus décisionnels
5. Identifier, analyser et évaluer le risque	5. Méthodes d'intégration pertinentes, efficaces et efficaces du management du risque dans les pratiques et les processus de l'organisme
6. Hiérarchiser les risques	6. Méthodes d'identification des actifs, des sources de risque, des événements de risque, des mesures d'atténuation du risque, de la vraisemblance du risque et des conséquences qui pourraient survenir si le risque se produit
7. Comprendre les options de traitement du risque et intégrer ces options dans les processus de l'organisme	7. Techniques de hiérarchisation des risques en fonction de leur importance
8. Créer un plan de traitement du risque	8. Options de traitement du risque recommandées par la norme ISO 31000 et méthodes d'intégration pertinentes, efficaces et efficaces des options de traitement du risque dans les pratiques et les processus de l'organisme
9. Comprendre la valeur des informations documentées et l'enregistrement du risque	9. Acceptation du plan de traitement du risque et acceptation du risque résiduel
10. Comprendre le rôle des enregistrements du risque	10. Valeur des informations documentées et de l'enregistrement du risque
11. Comprendre le processus de suivi et de revue du cadre organisationnel et du processus de management du risque	11. Rôle des enregistrements du risque
12. Comprendre les indicateurs de performance clés et les indicateurs de risque clés	12. Bases du processus de suivi et de revue en vue d'un cadre organisationnel et d'un processus efficaces de management du risque
13. Comprendre l'objectif du processus de communication et de consultation	13. Indicateurs de performance clés et les indicateurs de risque clés
14. Comprendre les différents outils de communication et les types de communication en matière de risque	14. Objectif du processus de communication et de consultation
15. Comprendre le processus et les méthodes de consultation	

15. Outils de communication et types de communication en matière de risque
16. Processus et méthodes de consultation

Sur la base des domaines susmentionnés et de leur pertinence, 60 questions à choix multiples sont incluses dans l'examen, comme le résume le tableau suivant :

		Niveau de compréhension requis (cognitif/taxonomie)			
		Nombre de questions/points par domaine de compétence	%/points de l'examen consacré à chaque domaine de compétence	Questions mesurant la compréhension, l'application et l'analyse	Questions mesurant l'évaluation
Domaines de compétence	Principes et concepts fondamentaux du management du risque	15	25	x	
	Établissement du cadre organisationnel de management du risque	20	33,3		x
	Application du processus de management du risque	25	41,67		x
Total des points		60	100 %		
Nombre de questions par niveau de compréhension				15	45
Pourcentage de l'examen consacré à chaque niveau de compréhension (Cognitif/Taxonomie)				25 %	75 %

La note de passage est établie à **70 %**.

Après avoir réussi l'examen, les candidats pourront postuler pour l'obtention du certificat « PECB Certified ISO 31000 Risk Manager ».

Passer l'examen

Informations générales sur l'examen

Les candidats sont tenus d'être présents au moins 30 minutes avant le début de l'examen.

Les candidats qui arrivent en retard ne disposeront pas de temps supplémentaire pour compenser leur retard et pourraient se voir refuser l'accès à l'examen.

Les candidats doivent être en possession d'une carte d'identité valide (carte d'identité nationale, permis de conduire ou passeport) et la présenter au surveillant.

Si la demande en est faite le jour de l'examen (examens sur papier), un temps supplémentaire peut être accordé aux candidats qui passent l'examen dans une langue autre que leur langue maternelle, selon les règles suivantes :

- 10 minutes supplémentaires pour les examens Foundation
- 20 minutes supplémentaires pour les examens Manager
- 30 minutes supplémentaires pour les examens Lead

Formats et types d'examens PECB

1. **Examen sur papier** : Les examens sont imprimés et les candidats ne sont autorisés à utiliser que la feuille d'examen et un stylo. L'utilisation d'appareils électroniques, tels que les ordinateurs portables, tablettes ou téléphones n'est pas autorisée. La session d'examen est supervisée par un surveillant agréé par PECB sur le lieu où le partenaire a organisé la formation.
2. **Examen en ligne** : Les examens sont fournis par voie électronique via l'application PECB Exams. L'utilisation d'appareils électroniques, tels que les tablettes et les téléphones portables n'est pas autorisée. La session d'examen est supervisée à distance par un surveillant de PECB via l'application PECB Exams et une caméra externe/intégrée.

Pour plus d'informations sur les examens en ligne, veuillez consulter le [Manuel de l'examen en ligne](#).

Les examens PECB sont disponibles en deux types :

1. Examen à développement
2. Examen à choix multiple

Cet examen est composé de questions à choix multiples : L'examen à choix multiple peut être utilisé pour évaluer la compréhension des candidats de concepts simples ou complexes. Il comprend à la fois des questions autonomes et des questions basées sur des scénarios. Les questions autonomes sont indépendantes des énoncés contextuels de l'examen, tandis que les questions basées sur des scénarios dépendent du contexte, c'est-à-dire qu'elles sont élaborées sur la base d'un scénario que le candidat est invité à lire et pour lequel il doit fournir des réponses à cinq questions liées à ce scénario. En répondant aux questions autonomes et aux questions basées sur des scénarios, les candidats devront appliquer divers concepts et principes expliqués au cours de la formation, analyser des problèmes, identifier et évaluer des alternatives, combiner plusieurs concepts ou idées, etc.

Chaque question à choix multiple comporte trois options, dont une option de réponse correcte (réponse admise) et deux options de réponse incorrecte (distracteurs).

Cet examen est à livre ouvert. Le candidat est autorisé à utiliser les documents de référence suivants :

PECB

- Copie papier de la norme ISO 31000
- Support de formation du participant (accessible via l'application PECB Exams et/ou imprimé)
- Notes personnelles prises pendant la session de formation (accessibles via l'application PECB Exams et/ou imprimées)
- Dictionnaire au format papier

Des exemples de questions d'examen sont fournis ci-dessous.

Note : PECB passera progressivement aux examens à choix multiple. Ils seront également à livre ouvert et comprendront des questions basées sur des scénarios qui permettront à PECB d'évaluer les connaissances, les capacités et les aptitudes des candidats à utiliser des informations dans de nouvelles situations (appliquer), à établir des liens entre des idées (analyser) et à justifier une position ou une décision (évaluer).

Pour des informations spécifiques sur les types d'examens, les langues disponibles et d'autres détails, veuillez contacter examination.team@pecb.com ou consulter la [Liste des examens PECB](#).

Exemples de questions d'examen

1. **Quel est l'objectif du management du risque ?**
 - A. La création de processus organisationnels basés sur le risque
 - B. La création et la préservation de la valeur**
 - C. La création d'un système robuste d'identification du risque

2. **Selon la norme ISO 31000, que comprend le développement d'un cadre organisationnel ?**
 - A. L'amélioration du management du risque au niveau stratégique de l'organisme
 - B. La définition claire de l'engagement en matière de management du risque tel qu'exprimé par l'organe directeur de l'organisme
 - C. L'intégration, la conception, la mise en œuvre, l'évaluation et l'amélioration du management du risque**

3. **À quels niveaux le processus de management du risque peut-il être appliqué ?**
 - A. Niveaux stratégique et projet
 - B. Niveaux opérationnel et programme
 - C. Niveaux stratégique, opérationnel, programme, projet, ou niveau relatif à d'autres activités**

4. **Lequel des éléments suivants est une option de traitement du risque ?**
 - A. Traiter la source de risque
 - B. Documenter la source de risque
 - C. Supprimer la source de risque**

Politique de sécurité des examens

PECB s'engage à protéger l'intégrité de ses examens et de l'ensemble du processus d'examen, et compte sur le comportement éthique des candidats, des candidats potentiels et des partenaires pour maintenir la confidentialité de ses examens. Cette politique vise à lutter contre les comportements inacceptables et à garantir un traitement impartial de tous les candidats.

Toute divulgation d'informations sur le contenu des examens PECB est une violation directe de cette politique et du code de déontologie de PECB. Par conséquent, les candidats qui se présentent à un examen PECB sont tenus de signer un accord de confidentialité et de non-divulgence de l'examen et doivent agréer à ce qui suit :

1. Les questions et réponses des supports d'examen sont la propriété exclusive et confidentielle de PECB. Une fois que les candidats ont soumis l'examen à PECB, ils n'ont plus accès à l'examen original ou à une copie de celui-ci.
2. Il est interdit aux candidats de révéler toute information concernant les questions et les réponses de l'examen ou de discuter de ces détails avec un autre candidat ou une autre personne.
3. Les candidats ne sont pas autorisés à emporter en dehors de la salle d'examen tout support lié à l'examen.
4. Les candidats ne sont pas autorisés à copier ou à tenter de faire des copies (écrites, photocopiées ou autres) du support d'examen, y compris, mais sans s'y limiter, des questions, des réponses ou des copies d'écran.
5. Les candidats ne doivent pas participer à des activités frauduleuses liées au passage de l'examen ni en faire la promotion, telles que :
 - Regarder le support d'examen ou la fiche de réponse d'un autre candidat
 - Donner ou recevoir de l'aide d'un surveillant, d'un candidat ou de toute autre personne
 - Utiliser des guides de référence, des manuels, des outils, etc., non autorisés, y compris des sites de « brain dumping », non validés par PECB

Dès qu'un candidat devient conscient ou est témoin d'irrégularités ou de violations mentionnées ci-dessus, il est tenu de les signaler immédiatement à PECB, ou s'il ne se conforme pas lui-même aux règlements énoncés, il fera l'objet d'un rapport à destination de PECB.

Les candidats sont seuls responsables de la compréhension et du respect des règles et politiques d'examen de PECB, de l'accord de confidentialité et de non-divulgence et du Code de déontologie. Ainsi, si une infraction à une ou plusieurs règles est constatée, les candidats ne recevront aucun remboursement. De plus, PECB a le droit de refuser l'accès à un examen PECB ou d'inviter les candidats à repasser l'examen si des irrégularités sont identifiées pendant et après le processus d'évaluation de l'examen, en fonction de la gravité du cas.

Toute violation des points mentionnés ci-dessus peut causer à PECB des dommages irréparables qu'aucune compensation financière ne pourrait compenser. Par conséquent, PECB peut prendre les mesures appropriées pour remédier ou empêcher toute divulgation non autorisée ou utilisation abusive des supports d'examen, y compris recourir à une injonction immédiate.

PECB prendra ainsi des mesures contre toute personne qui enfreint ces règles et politiques, lesquelles peuvent aller jusqu'à l'interdiction permanente de demander des certifications PECB et la révocation de toute certification antérieure. PECB intentera également des poursuites judiciaires contre les personnes ou les organisations qui enfreignent ses droits d'auteur, ses droits de propriété et sa propriété intellectuelle.

Résultats d'examen

Les résultats d'examen seront communiqués par e-mail.

- Le délai de cette communication commence le jour de l'examen ; il est de 3 à 8 semaines pour les examens à développement et de 2 à 4 semaines pour les examens à choix multiple sur papier.

- Pour les examens à choix multiple en ligne, les candidats reçoivent leurs résultats instantanément.

Les candidats qui réussissent l'examen pourront faire la demande d'obtention de l'un des certificats du programme de certification correspondant.

En cas d'échec à l'examen, une liste des domaines dans lesquels le candidat a obtenu une note inférieure à la note de passage sera ajoutée à l'e-mail pour aider les candidats à mieux se préparer à une reprise.

Les candidats qui ne sont pas satisfaits des résultats peuvent demander une réévaluation en écrivant à examination.team@pecb.com dans les 30 jours suivant la date de réception des résultats. Les demandes de réévaluation reçues après 30 jours ne seront pas traitées. Si les candidats contestent les résultats de la réévaluation, ils disposent de 30 jours à compter de la date de réception des résultats de l'examen réévalué pour déposer une réclamation via le [système de ticket de PECB](#). Aucune plainte reçue après 30 jours ne sera traitée.

Politique de reprise d'examen

Il n'y a pas de limite au nombre de fois qu'un candidat peut reprendre un examen. Toutefois, il existe certains délais à respecter entre les reprises d'examen.

Si le candidat échoue à l'examen à la première tentative, il doit attendre 15 jours à compter de la date de l'examen initial avant la prochaine tentative (première reprise).

Note : Les candidats qui ont suivi la formation auprès de l'un de nos partenaires et qui ont échoué à la première tentative d'examen peuvent le reprendre gratuitement dans les 12 mois à compter de la date de réception du code promotionnel (le prix payé pour la formation comprend une première tentative d'examen et une reprise). Sinon, des frais de reprise s'appliquent.

Pour les candidats qui échouent à la reprise d'examen, PECB recommande de suivre une formation afin d'être mieux préparé à celui-ci.

Pour organiser une reprise d'examen, en fonction du format de l'examen, les candidats qui ont suivi une formation doivent suivre les étapes suivantes :

1. Examen en ligne : lors de l'organisation de la reprise de l'examen, utilisez le code promotionnel initial pour annuler les frais
2. Examen sur papier : les candidats doivent contacter le partenaire/distributeur PECB qui a organisé la session initiale pour convenir des modalités de reprise de l'examen (date, heure, lieu, coûts)

Les candidats qui n'ont pas suivi de formation auprès d'un partenaire, mais qui se sont présentés à l'examen en ligne directement avec PECB, ne sont pas concernés par cette politique. La procédure pour organiser la reprise de l'examen est la même que pour l'examen initial.

SECTION III : PROCESSUS ET EXIGENCES DE CERTIFICATION

Certifications PECB ISO 31000

Toutes les certifications PECB ont des exigences spécifiques en matière de formation et d'expérience professionnelle. Pour déterminer le certificat qui vous convient, tenez compte de vos besoins professionnels et analysez les critères des certifications.

Le programme PECB ISO 31000 comporte les exigences suivantes :

Certification	Éducation	Examen	Expérience professionnelle	Expérience en management du risque	Autres exigences
PECB Certified ISO 31000 Lead Risk Manager	Au moins l'enseignement secondaire	Examen PECB Certified ISO 31000 Risk Manager ou équivalent	Aucune	Aucune	Signer le Code de déontologie de PECB
PECB Certified ISO 31000 Risk Manager			Deux ans : Un an d'expérience professionnelle en management du risque	Activités de management du risque : total de 200 heures	

Pour être considérées comme valides, les activités de management du risque doivent suivre les bonnes pratiques de management et inclure :

1. La définition des approches, mesures et moyens de maîtrise du management du risque
2. La conception et l'établissement d'un cadre organisationnel de management du risque
3. L'identification et l'appréciation du risque
4. La définition de la vraisemblance et des conséquences des scénarios de risque
5. L'évaluation de l'acceptabilité des niveaux de risque
6. L'application des options de traitement du risque
7. La réalisation de revues des activités de management du risque

Demande de certification

Tous les candidats qui ont réussi l'examen (ou un équivalent accepté par PECB) sont autorisés à demander la certification PECB pour laquelle ils ont été évalués. Des exigences spécifiques en matière d'éducation et d'expérience professionnelle doivent être remplies afin d'obtenir une certification PECB. Les candidats sont tenus de remplir le formulaire de demande de certification en ligne (accessible via leur compte PECB), notamment les coordonnées des personnes qui seront contactées pour valider leur expérience professionnelle. Les candidats peuvent soumettre leur candidature en anglais, français, allemand, espagnol ou coréen. Ils peuvent choisir de payer en ligne ou d'être facturés. Pour plus d'information, veuillez contacter certification.team@pecb.com.

La procédure de demande de certification en ligne est très simple et ne prend que quelques minutes :

- [Créez](#) votre compte
- Vérifier vos e-mails pour activer le lien de confirmation
- [Connectez-vous](#) pour demander la certification

Pour plus d'informations sur la procédure de demande de certification, cliquez [ici](#).

Le service de certification valide que le candidat remplit toutes les exigences de certification relatives au titre concerné. Le candidat recevra un e-mail l'informant de l'état de sa candidature et de la décision de certification.

Une fois la demande approuvée par le service de certification, le candidat pourra télécharger le certificat et réclamer le badge numérique correspondant. Pour plus d'informations sur le téléchargement du certificat, cliquez [ici](#), et pour plus d'informations sur l'obtention du badge numérique, cliquez [ici](#).

PECB offre un support aussi bien en anglais qu'en français.

Expérience professionnelle

Le candidat doit fournir des informations complètes et exactes concernant son expérience professionnelle, notamment le titre de chaque poste, les dates de début et de fin, la description des postes, etc. Il est conseillé au candidat de résumer ses missions précédentes et actuelles, en fournissant suffisamment de détails pour décrire la nature des responsabilités de chaque emploi. Des informations plus détaillées peuvent être incluses dans le CV.

Références professionnelles

Pour chaque demande de certification, deux références professionnelles sont requises. Les références professionnelles doivent provenir de personnes ayant travaillé avec le candidat dans un environnement professionnel et pouvant ainsi attester de son expérience en management du risque, ainsi que de ses expériences professionnelles actuelles et passées. Les références professionnelles de personnes qui sont sous la supervision du candidat ou qui sont ses proches ne sont pas valables.

Expérience en management du risque

Les enregistrements relatifs à l'expérience en management du risque du candidat seront vérifiés pour s'assurer que le candidat possède le nombre d'heures d'expérience en management du risque requis.

Évaluation des demandes de certification

Le service de certification évaluera chaque demande afin de valider l'éligibilité du candidat à la certification ou au programme de certification. Le candidat dont la demande est examinée en sera informé par écrit et disposera d'un délai raisonnable pour fournir tout document supplémentaire si nécessaire. Si un candidat ne répond pas ou ne fournit pas les documents requis dans le délai imparti, le service de certification validera la demande sur la base des informations initiales fournies, ce qui peut éventuellement conduire à la rétrogradation du candidat à un titre inférieur.

SECTION IV : POLITIQUES DE CERTIFICATION

Refus de certification

PECB peut refuser la certification/le programme de certification si le candidat :

- Falsifie la demande
- Enfreint les procédures d'examen
- Enfreint le Code de déontologie de PECB

Les candidats dont la certification/le programme de certification a été refusé peuvent déposer un recours dans le cadre de la procédure de plainte et d'appel. Pour de plus amples informations, veuillez vous référer à la section [Politique en matière de plainte et d'appel](#).

Le paiement de la demande de certification/programme de certification n'est pas remboursable.

Options de statut de certification

Active

Ce statut indique que la certification est en règle et valide, et qu'elle est maintenue en remplissant les exigences de PECB concernant la formation professionnelle continue (FPC) et les frais annuels de maintien (FAM).

Suspendue

PECB peut suspendre temporairement la certification des candidats s'ils ne satisfont pas aux exigences. D'autres raisons peuvent justifier la suspension de la certification :

- PECB reçoit des plaintes excessives ou sérieuses de la part des parties intéressées (la suspension sera appliquée jusqu'à ce que l'enquête soit terminée)
- Les logos de PECB ou des organismes d'accréditation sont délibérément utilisés de manière abusive
- Le candidat ne corrige pas l'usage abusif d'une marque de certification dans le délai imparti par PECB
- La personne certifiée a volontairement demandé une suspension
- PECB peut juger appropriées d'autres conditions de suspension de certification

Révoquée

PECB peut révoquer (c'est-à-dire retirer) la certification si le candidat ne satisfait pas à ses exigences. Le candidat n'est alors plus autorisé à se présenter comme un professionnel certifié par PECB. La révocation s'applique également dans le cas où le candidat :

- Enfreint le Code de déontologie de PECB
- Déforme ou fournit de fausses informations sur la portée de la certification
- Enfreint toute autre règle de PECB
- Pour toute autre raison que PECB juge appropriée

Les candidats dont la certification a été refusée peuvent déposer une réclamation dans le cadre de la procédure de gestion des plaintes et des appels. Pour des informations plus détaillées, reportez-vous à la section [Politique en matière de plainte et d'appel](#).

Autres statuts

Outre le fait d'être active, suspendue ou révoquée, une certification peut être retirée volontairement ou désignée comme émérite. Pour plus d'informations sur ces statuts et sur le statut de cessation permanente, veuillez consulter la page [État de la certification](#).

Mise à niveau et déclassement des certificats

Mise à niveau des certificats

Les professionnels peuvent mettre à niveau leurs certificats dès qu'ils peuvent démontrer qu'ils remplissent les conditions requises.

Pour demander une mise à niveau, les candidats doivent se connecter à leur compte PECB, visiter l'onglet « Mes certifications » et cliquer sur « Mise à niveau ». Les frais de demande de mise à niveau sont de 100 \$ US.

Déclassement des certificats

Une certification PECB peut être déclassée à un titre inférieur pour les raisons suivantes :

- Les FAM n'ont pas été payés.
- Les heures de FPC n'ont pas été soumises.
- Un nombre insuffisant d'heures de FPC a été soumis.
- La preuve des heures de FPC n'a pas été soumise sur demande.

Note : Les professionnels certifiés par PECB qui détiennent des certifications Lead et qui ne fournissent pas de preuves de satisfaction des exigences de maintien de la certification verront leurs titres déclassés. D'autre part, les détenteurs de certifications Master qui ne soumettent pas les FPC et ne paient pas les FAM verront leurs certifications révoquées.

Renouvellement de la certification

Les certifications PECB sont valides pour une période de trois ans. Pour les maintenir, les professionnels certifiés PECB doivent répondre aux exigences liées au titre désigné, par exemple, effectuer le nombre requis d'heures de formation professionnelle continue (FPC). En outre, ils doivent s'acquitter des frais annuels de maintien (120 \$). Pour plus d'informations, veuillez consulter la page [Maintien de la certification](#) sur le site de PECB.

Clôture d'un dossier

Si un candidat ne demande pas sa certification dans les douze mois, son dossier sera fermé. Toutefois, même en cas d'expiration de cette période, le candidat a le droit de rouvrir son dossier. Cependant, PECB ne sera plus responsable de tout changement concernant les conditions, les normes, les politiques et le Manuel du candidat qui étaient applicables avant la fermeture du dossier. Un candidat qui demande la réouverture de son dossier doit le faire par écrit à certification.team@pecb.com et payer les frais requis.

Politique en matière de plainte et d'appel

Toute plainte doit être formulée au plus tard 30 jours après la réception de la décision de certification. PECB fournira une réponse écrite au candidat dans les 30 jours ouvrables suivant la réception de la plainte. Si le candidat juge la réponse de PECB insatisfaisante, il a le droit de faire appel.

Pour plus d'informations sur la politique en matière de plainte et d'appel, cliquez [ici](#).

SECTION V : POLITIQUES GÉNÉRALES

Examens et certifications d'autres organismes de certification accrédités

PECB accepte les certifications et les examens d'autres organismes de certification accrédités et reconnus. PECB évaluera les demandes au moyen de son processus d'équivalence pour décider si la certification ou l'examen respectif peut être accepté comme équivalent à une certification PECB correspondante (par exemple, la certification ISO/IEC 27001 Lead Implementer).

Non-discrimination et aménagements spéciaux

Toutes les candidatures seront évaluées objectivement, sans considération d'âge, de sexe, de race, de religion, de nationalité ou d'état civil du candidat.

Afin d'assurer l'égalité des chances pour tous, PECB mettra en place des aménagements raisonnables³ pour les candidats, le cas échéant. Si les candidats ont besoin d'aménagements particuliers en raison d'un handicap ou d'une condition physique spécifique, ils doivent en informer le partenaire/distributeur pour qu'il prenne les dispositions nécessaires.⁴ Toutes les informations fournies par les candidats concernant leur handicap ou besoins spécifiques seront traitées de manière strictement confidentielle. Pour télécharger le formulaire de demande d'aménagements spéciaux pour les candidats présentant un handicap, cliquez [ici](#).

Politique en matière de comportement

PECB vise à fournir des services de qualité supérieure, cohérents et accessibles au bénéfice de ses parties prenantes externes : distributeurs, partenaires, formateurs, surveillants, examinateurs, membres de différents comités et conseils consultatifs, et clients (stagiaires, candidats, personnes certifiées et détenteurs de certificats). PECB vise également à créer et à maintenir un environnement de travail positif qui garantit la sécurité et le bien-être de son personnel et tient en haute estime la dignité, le respect et les droits humains de son personnel.

La présente politique a pour but de s'assurer que PECB traite les comportements inacceptables des parties prenantes externes envers le personnel de PECB d'une manière impartiale, confidentielle, juste et diligente. Pour lire la Politique relative aux comportements, cliquez [ici](#).

Politique de remboursement

PECB vous remboursera votre paiement si les conditions de la politique de remboursement sont remplies. Pour lire la Politique de remboursement, cliquez [ici](#).

³ Selon l'ADA (Americans with Disabilities Act), le terme « aménagement raisonnable » peut impliquer : (A) des installations existantes utilisées par les employés rendues plus facilement accessibles et utilisables par les individus souffrant d'invalidité ; et (B) la restructuration des tâches, les horaires de travail à temps partiel ou modifiés, la réaffectation à un poste vacant, l'acquisition ou la modification d'équipement ou d'appareils, l'adaptation ou la modification appropriée des examens, du matériel de formation ou des politiques, la fourniture de personnel qualifié.

⁴ ADA Amendments Act of 2008 (P.L. 110-325) Sec. 12189. Examens et cours. [Section 309] : Toute personne qui propose des examens ou des cours liés à des demandes, des licences, des certifications ou des habilitations pour l'enseignement secondaire ou post-secondaire, à des fins professionnelles ou commerciales, doit proposer ces examens ou ces cours dans un lieu et d'une manière accessibles aux personnes handicapées ou proposer d'autres arrangements accessibles à ces personnes.



Adresse :

Siège social
6683 Jean Talon E,
bureau 336 Montréal
H1S 0A5, QC,
CANADA



Tel./Fax :

T : +1-844-426-7322
F : +1-844-329-7322



Emails :

Examen :
examination.team@pecb.com

Certification :
certification.team@pecb.com

Service client :
support@pecb.com



Centre d'aide de PECB

Visitez notre Centre d'aide pour parcourir la Foire aux questions (FAQ), consultez les manuels d'utilisation du site Web et des applications PECB, lisez les documents relatifs aux processus PECB ou contactez-nous via le système de ticket du Centre d'aide.

www.pecb.com